

MRC de Mékinac

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorier de MRC de Mékinac.

QUE :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2024, le conseil de la MRC a adopté le règlement «2024-197 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE MÉKINAC».

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné sur le site de la MRC de Mékinac www.mrcmekinac.com ou au bureau de la MRC pendant les heures d'ouvertures au 560 rue Notre-Dame à St-Tite.

Ce 19^{ème} jour de novembre 2024



Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière